Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 15 (1877)

Heft: 6

Artikel: Boutades

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-184193

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les gardes entrent, la foule les suit et... tourne autour du monument. On remarque de nombreux placards couverts d'écriture et attachés avec des épingles sur les chapes et sur les chasubles. On lit ces écrits, qui tous certifient que Loo, condamné comme voleur, est un parfait honnête homme et portent les signatures de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge, de saint Pierre, de saint Jean et d'autres autorités célestes.

Voici un spécimen de ces certificats :

« Au nom du Christ, vous allez reconnaître l'innocent que les faux témoins ont fait souffrir. Il faudrait que les hommes eussent honte d'avoir fait ce qu'ils ont fait contre Loo.

» Signé: SAINT PIERRE, portier du ciel. » Les habitants de Sarrancolia crurent à un miracle jusqu'au jour où une nouvelle information judiciaire démontra que Loo était l'auteur des certificats attribués à Jésus-Christ, etc.

On reconnut aussi que Loo avait commis de nouveaux vols, à raison desquels le tribunal de Bagnères l'a condamné à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance.

La cour de Pau, devant laquelle il a interjeté appel, vient de confirmer entièrement le jugement du tribunal de Bagnères.

A l'audience, Jean Loo s'est défendu avec énergie, et il a eu une réponse bien amusante.

M. le président. — Ainsi, prévenu, vous persistez à nier avoir pris part à la scène sacrilége dont on vous accuse?

Le prévenu. — Hélas! M. le président, comment aurais-je fait? Je ne sors jamais après le coucher du soleil; ma santé s'y oppose!

Or, il est à noter que la cour d'appel se trouvait en présence du plus fameux rôdeur de nuit de la contrée.

Rarement notre théâtre a vu une soirée plus brillante que celle de vendredi dernier. La scène était occupée par Messieurs les Zofingiens, transformés pour la circonstance en maris jaloux ou en tendres soupirants. Le parterre, les pourtours, les loges recélaient une foule de jeunes beautés dont les applaudissement empressés encourageaient l'ardeur des exécutants. Ces applaudissements étaient mérités; il est tels rôles, ceux de l'oncle Isidore, de Gaston Delamarre et de l'oncle Montchanin, qu'on aurait crus remplis par des comédiens de profession.

La partie musicale a fourni l'occasion, trop rare à notre avis, d'apprécier le travail consciencieux de la Société de Zofingue et de son habile directeur M. Hössli.

Bref, la soirée a été des mieux réussies; de doux regards se sont échangés entre la scène et les spectateurs; les papas se sont retirés satisfaits et les mamans aussi.

Ajoutons, pour ceux de nos lecteurs qui ont à cœur la conservation de notre édifice national, que le produit de cette soirée doit être affecté à la res-

tauration artistique de la cathédrale. C'est là une destination excellente; il faut en tenir compte à notre jeunesse académique, ainsi que du bon goût qui préside à ses récréations.

Mardi, la troupe de M. Vaslin nous a donné une première représentation de Ma nièce et Mon ours, folie-vaudeville dont les situations comiques et l'incroyable imbroglio ont provoqué du commencement à la fin un rire général et ininterrompu.

n

Boutades.

Mme de R... demandait hier une toilette nouvelle à son mari.

- Mais, ma bonne amie, lui répondit celui-ci, c'est la troisième depuis deux mois, et tu conviendras...
- Tu me feras mourir! reprend M^{mo} de R... en sanglotant, et tu verras que mon enterrement te coûtera bien plus cher qu'une robe.
- Je ne dis pas, continue le mari, mais au moins c'est une dépense une fois faite.
- Pourquoi l'amour est-il toujours représenté sous les traits d'un enfant?
- Parce que l'amour n'atteint jamais l'âge de l'expérience.
 - Pourtant que de vieillards n'a-t-on pas vu...
 - Parfaitement. C'est l'enfance qui recommence.

Un enfant gâté joue dans la cour de la maison. Tout à coup il s'approche du bâtiment, se hausse sur ses petits pieds, et, tendant le nez à sa mère qui le surveille d'une fenêtre du troisième étage:

- Maman, dit-il, mouche-moi.

Le comte de X... a une femme comme il y en a peu, c'est-à-dire qu'elle est coquette, jalouse, bavarde, et par dessus tout curieuse, mais curieuse!

Ne sachant comment s'y prendre pour lui cacher une lettre qu'il ne pouvait détruire, le comte se promenait dans sa chambre a grands pas et invoquait le génie des stratagèmes, lorsque son frère entra.

- Vicomte, toi qui es un homme avisé, tire-moi d'embarras. Dis-moi comment je dois m'y prendre pour dérober sûrement cette lettre aux regards indiscrets de ma chère femme.
- Rien de plus simple. Mets-la entre la première et la seconde page d'un bon livre.

On nous envoie de Constantinople, dit le Figaro, deux anecdotes sur la Conférence.

- A la lecture d'une proposition, Safvet-Pacha s'oublia au point de s'écrier :
 - C'est inadmissible!
- Ce mot est peu parlementaire, s'écria toute l'assemblée.
 - Pardon, répondit Safvet, qui se leva, et, s'en

étant allé fermer la porte restée ouverte, il revint s'asseoir en disant:

- Maintenant nous pouvons tout nous dire.

La seconde anecdote a eu pour théâtre l'atelier photographique d'Abdullah, où tous ces messieurs étaient allés se faire photographier en groupe.

Au premier rang, assis, étaient les ambassadeurs. Au deuxième plan se tenaient debout les délégués.

Le général Ignatiess protesta, disant qu'il n'était pas juste que ceux-ci sussent debout.

Le marquis de Salisbury riposta:

— Vous oubliez, général, que nous sommes ici pour vous dominer.

SABINE

III

La jeune fille jetait en même temps sur Archambaud un regard indigné. Mais celui-ci ferma l'oreille à ces sages remontrances; perdant au contraire toute mesure, il saisit la main de Sabine et tenta de la porter à ses lèvres. La fille de Bottas poussa un cri de détresse et, dans les efforts qu'elle fit pour se dégager, son voile déchiré par lambeaux laissa courir ses cheveux en désordre sur ses épaules. Elle avait tant de charme en cet état que les assistants s'imaginèrent la sainte elle-même aux prises avec le démon et que, d'un commun accord, ils se ruèrent sur le suzerain afin de lui arracher sa victime. De leur côté, les soldats et serviteurs d'Archambaud, croyant qu'on en voulait aux jours de leur maître, firent diligence et, s'étant précipités sur les assaillants, ils frappèrent sans pitié ni merci. Sabine en pamoison fut portée au logis de son père et, quand finit le fratricide combat, beaucoup avaient rendu l'ame parmi lesquels on trouva un grand nombre de citadins, gens mal équipés et inhabiles aux choses de la guerre. De ce jour commença une lutte implacable de part et d'autre; les échevins et magistrats de Périgueux faisant pendre tous les valets et soldats qu'ils purent joindre, et le comte soumettant à de cruels supplices les bourgeois ou manants dont il s'emparait. Toutefois les crimes et représailles du suzerain se multiplièrent à tel point, que les notables de la ville résolurent d'expédier une députation au roi de France, afin qu'il mit un terme aux détestables attentats de son vassal. Charles VI reçut l'ambassade avec d'autant plus de faveur que, depuis le commencement de la guerre contre les Anglais, plusieurs nobles avaient passé à l'ennemi, et que, parmi ces traîtres à la patrie, se trouvait Archambaud XXI, comte de Périgord. Il assura donc les envoyés que leur oppresseur serait puni de ses cruautés et, pour remplir cet engagement, il dépêcha le vicomte de Meaux au sire de Périgueux, avec ordre de l'avertir qu'une troupe armée se tenait prête à le venir prendre s'il ne se rendait sur-le-champ à la cour pour y faire amende honorable. L'arrivée du vicomte de Meaux inspira une si grande crainte au félon seigneur, qu'il exécuta ce qui lui était commandé et se tint, pour un moment, soumis et repentant. Mais le danger passé, il retomba dans son crime de parjure et noua de rechef commerce et relations avec le roi d'Angleterre. La colère de Charles VI eut cette fois son effet. Archambaud perdit son castel et fut emmené à Paris pour y subir la peine capitale. Le roi, cependant, par une faveur singulière, se contenta de l'exiler à Londres, où le comte mourut de chagrin la même année.

Quand le jeune Archambaud se vit libre de ses actions, il se porta héritier de son père; mais les intérêts de son amour lui tenant plus au cœur que ceux de sa fortune, il manda le père Jean et, dans l'espoir que Sabine aurait son costume religieux en vénération, il le chargea de l'assurer de sa constance et de lui dire aussi que maintenant qu'il

était affranchi du joug paternel il se proposait de l'épouser après avoir fait briser les détestables liens qui l'unissaient à damoiselle de Villac. Pour ce qui était de sa conduite en la procession, il en demandait humblement pardon et, par un raffinement d'astuce où se reconnaissait l'esprit cautuleux du moine, il promettait de racheter ses violences envers les habitants par l'abandon de ses priviléges sur la ville, et notamment du droit de justice.

Le père Jean s'acquitta de sa mission avec beaucoup d'adresse; mais la jeune fille demeura insensible à toutes les promesses qu'il fit au nom de son maître et, en échange de l'amour le plus passionné, elle ne sut donner que de

vagues et banales paroles.

Sans doute, comme le pensa le religieux, il fallait attribuer les hésitations de Sabine à son peu de goût pour le bouillant Archambaud. Mais un autre motif retenait la fille de Bottas. Son cœur qui n'avait été touché ni par les grandeurs ni par les richesses, s'était ouvert à une pauvre et obscure destinée : elle aimait, et sa pensée que n'avait su conquérir un noble seigneur, Michel de la Chèze se l'était gagnée sans autre bien qu'une âme honnête et tendre.

Les deux jeunes gens se connaissaient depuis peu de mois, mais une sympathie réciproque les avait entraînés l'un vers l'autre, et Sabine ayant confié à son père le secret de son cœur, celui-ci avait approuvé son choix et accueilli Michel en sa maison.

Les choses en étaient à ce point quand la jouvencelle apprit, par le moine, les nouveaux projets d'Archambaud, ce qui lui causa une vive terreur, car elle savait le comte emporté dans ses désirs et ardent à la vengeance. Elle courut donc trouver son fiancé et après lui avoir juré de ne jamais faillir à ses engagements, elle le pria de se tenir pour un temps caché afin de conjurer le danger qui les menacait tous deux.

Cependant, le père Jean était rentré au château et avait rendu bon et fidèle compte de son ambassade à son élève qui, en véritable amoureux, ne perdit point confiance. Bien au contraire, il attribua les hésitations de la jeune fille à sa timidité naturelle et pensa que le doute où elle était de voir casser son mariage l'avait tenue en prudente réserve. Il expédia alors son précepteur à la comtesse sa femme et le chargea d'en obtenir consentement à rompre une union qui n'avait jamais eu son effet.

Chacun, au château de Villac, se trouvait dans les meilleures dispositions pour agréer la demande du moine; car, d'une part, dame de Périgueux était fort irritée contre un époux qui n'avait pas même pris souci de lui rendre visite et, de son côté, le seigneur de Villac, son père, se lamentait d'avoir uni sa maison à celle d'un traître et félon chevalier. La mission du père Jean eut donc un plein succès et on lui donna si prompte satisfaction que, le jour même, requête fut adressée au Parlement de Paris qui rompit le mariage et autorisa les époux à former dans l'avenir tels liens qui leur conviendraient.

(A suivre.)

L. Monnet.

THÉATRE DE LAUSANNE

Dimanche 11 février 1877.

PAUL et VIRGINIE

Grand drame en 6 actes.

Les bureaux s'ouvriront à 6 ½ heures. — On commencera à 7 heures.

CARTES DE VISITE

très soignées et livrées dans la journée.

LAUSANNE - IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY